



**ADEAR LOT**  
AGRICULTURE  
PAYSANNE.ORG

## Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

Maison des Paysans Place de la halle 46320 ASSIER  
Tél : 05 65 34 08 37 e-mail : [adearlot@wanadoo.fr](mailto:adearlot@wanadoo.fr)  
site : <http://jeminstallepaysan.org>  
blog : [www.adear46.over-blog.fr](http://www.adear46.over-blog.fr)  
n° of : 73 46 00282 46  
n° siret : 446 678 888 00 26

# Charte éthique de la Maison des Semences Paysannes du Lot

## Préambule

Les paysans ont toujours cultivé la terre en ressemant une partie de leur récolte et en échangeant leurs semences. Ces deux pratiques paysannes sont cruciales pour assurer l'adaptation dynamique des espèces et variétés aux climats et aux terroirs, mais aussi pour accroître la biodiversité cultivée et l'autonomie des fermes. Les réglementations françaises et européennes relatives aux semences végétales et animales sont actuellement en pleine évolution et menacent la richesse de la biodiversité cultivée et aussi ce droit ancestral des paysans au profit des détenteurs de brevets sur le vivant.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets de voir ainsi verrouiller toutes les possibilités de développer des semences paysannes adaptées aux besoins d'une agroécologie indépendante des firmes agro-industrielles. La maison des semences paysannes du Lot s'est formée dans l'objectif de reconquérir nos droits paysans et nos droits à une alimentation de qualité : la souveraineté alimentaire.

Avec le soutien du Réseau Semences Paysannes et de l'ADEAR du Lot, nous souhaitons construire et organiser des dynamiques collectives et des actions de terrain autour des semences paysannes : réseau d'échanges de semences, partage de savoir-faire, sélection et conservation de variétés locales. Cette charte, élément fondateur de notre mouvement, vise à garantir un respect des valeurs portées par notre collectif.

**Respecter les écosystèmes par des pratiques agroécologiques.** Il s'agit de préserver, de reconstituer nos ressources naturelles avec des pratiques en bonne intelligence avec notre environnement.

**Être solidaire et soutenir les paysans utilisant des semences paysannes.** Et c'est l'affaire de tous, nos actions permettent aux paysans et citoyens d'organiser et de contrôler eux-mêmes le développement des semences paysannes au sein d'un cadre réglementaire qui tend à les interdire.

**Mutualiser, échanger et partager des savoir-faire.** La démarche portée par le collectif vise à disposer d'un outil mutualiste et participatif facilitant l'autonomie semencière des paysans. Nos actions doivent permettre une plus grande diversité et adaptation au territoire des semences disponibles pour les membres du collectif.

**Transparence sur les pratiques culturelles et agricoles.** Il s'agit de produire une alimentation de qualité – gustative et sanitaire – , d'informer et de faire partager aux consommateurs des processus de fabrication.

**Les semences produites et échangées sont libres de droit.** Les semences paysannes sont reproductibles naturellement et non appropriables par un droit de propriété. Elles redonnent de l'autonomie aux paysans et offrent une alternative aux OGM et aux variétés non reproductibles, propriété exclusive de l'industrie. Nous nous interdisons de mettre des brevets sur les semences produites.

**Participer au maintien et au renouvellement de la biodiversité cultivée.** A l'opposé des semences industrielles standardisées, les semences paysannes sont des populations diversifiées et évolutives que nous faisons vivre aux sein de nos terroirs.

**Défendre les droits des paysans.** Nos actions visent à légitimer des pratiques durables qui répondent aux besoins diversifiés de la société et du monde rural sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

**Contribuer à une réelle dynamique de réseau pour faire reconnaître nos actions et participer au développement local.**

## **Principes et règles de fonctionnement de la Maison des Semences Paysannes du Lot**

### **Naissance et définition de la Maison des Semences Paysannes du Lot**

La Maison des Semences Paysannes du Lot est juridiquement portée par l'ADEAR du Lot. L'ADEAR apporte un soutien financier et technique à la Maison des Semences Paysannes du Lot.

La MSP du Lot est composée de membres fondateurs et décisionnaires : le Petit Donneur de Graine (PDG), interlocuteur avec l'ADEAR. Un groupe semence du CA de l'ADEAR du Lot fait partie du PDG..

Les finalités de la Maison des Semences Paysannes du Lot visent à :

- Favoriser la rencontre et l'organisation collective pour développer des actions de terrain,
- Ouvrir les droits des citoyens sur les semences,
- Accompagner le maintien et le renouvellement de la biodiversité cultivée,
- Participer à la reconnaissance des semences paysannes.
- Multiplication et conservation de variétés de semences paysannes.

### **Devoir de transparence**

Par souci de transparence, les membres s'engagent à donner les informations sur les pratiques agricoles de leur ferme ou jardin. (fiches de suivi)

### **Devoir d'assistance, solidarité**

Les membres développent un travail en équipe dans un cadre clair et s'engagent à une entraide.

### **Répertoires interne et externe des variétés cultivées**

Chaque membre peut informer le collectif d'une ou plusieurs variétés qu'il cultive. Les membres acceptent une diffusion interne au collectif des données relatives aux variétés possédées de façon nominative. Ce catalogue ou répertoire des variétés cultivées par le groupe est régulièrement diffusé exclusivement aux membres du collectif par courrier électronique et/ou postal.

Le répertoire externe ne fera pas apparaître les noms des producteurs de semences et sera destiné aux autres Maison des Semences Paysannes.

### **Devoir de confidentialité**

Les informations notamment sur les variétés possédées par chacun sont confidentielles et ne doivent en aucun cas être communiquées à une personne extérieure au collectif.

### **Gouvernance**

Les producteurs s'engagent à participer aux réunions ayant pour objet le fonctionnement et les orientations à prendre par le groupe. Le conseil d'administration de l'Adear est informé des orientations du collectif semences. Les aspects techniques liés à la mise en place des expérimentations sont décidés dans chaque pôle (Grandes Cultures et Potagères).

### **Adhésion**

Peuvent adhérer à notre charte : des paysans, des jardiniers, des amateurs, des sympathisants et des personnes morales. L'acceptation du nouvel adhérent est soumise à l'approbation du PDG.

### **Expérimentation et échanges**

Les expérimentateurs, multiplicateurs et conservateurs qui participent aux expérimentations signent une convention\* avec La Maison des Semences Paysannes du Lot. La convention d'expérimentation permet d'établir les modalités de fonctionnement entre la structure et l'expérimentateur. L'expérimentation est participative : le membre du collectif s'engage à remplir une ou plusieurs fiches de suivi permettant de caractériser la variété cultivée testée et à restituer une partie de la récolte à la structure collective (Adear). Chaque expérimentateur réserve cette partie aux membres du collectif. Le paysan devient propriétaire de l'autre partie.]Les expérimentateurs, multiplicateurs et conservateurs s'engagent à respecter le protocole expérimental annexé à la convention. L'adhésion à l'ADEAR est obligatoire dans ce cadre.

**Je m'engage à participer au travail réalisé dans le cadre de la MSP Lot, j'accepte les conditions énumérées dans la charte ci-dessus et m'engage à respecter cette charte.**

**Pour valoir ce que de droit,**

**NOM, PRENOM et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)**